

Département de Lot-et-Garonne

Commune de **BON-ENCONTRE**

ARRETE

du 30 NOVEMBRE 2021 – N° 2021/39

- Extrait du registre -

VENTE AU DEBALLAGE

Occupation du Domaine Public (Parking du Centre Jacques-Prévert – Rue Pasteur)
Comité de Jumelage Bon-Encontre / Carabane

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Monsieur Albert GUILLOT,
Président du Comité de Jumelage Bon-Encontre / Carabane, conformément
à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Albert GUILLOT, Président du Comité de Jumelage Bon-Encontre / Carabane est autorisé à procéder à une vente de boissons chaudes et articles africains dans le cadre du Marché de Noël.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur le parking du Centre Jacques-Prévert, **le samedi 18 décembre 2021** de 16 h 30 à 23 h 00.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Madame Le Maire,
Laurence LAMY**

**Pour copie conforme,
Madame Le Maire,**

